



RBC Assurances

États financiers audités

FONDS DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE RBC

Le 31 décembre 2018

FONDS DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE RBC

Table des matières

31 décembre 2018

	<u>Page</u>
États financiers et informations supplémentaires	
Rapport de l'auditeur indépendant	1 – 3
Fonds d'accroissement variable RBC Vie	4 – 5
Fonds d'obligations RBC Vie	6 – 7
Fonds équilibré RBC Vie	8 – 9
Notes annexes	10 – 15



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrat de

Fonds d'accroissement variable RBC Vie

Fonds d'obligations RBC Vie

Fonds équilibré RBC Vie

(collectivement appelés les « Fonds de la Compagnie d'assurance vie RBC »)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chacun des fonds au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie à la date et pour les périodes indiquées à la note 2, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de chacun des fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière à la date de clôture des périodes indiquées à la note 2;
- les états du résultat global pour les périodes indiquées à la note 2;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat pour les périodes indiquées à la note 2;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes indiquées à la note 2;
- les notes annexes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de chacun des fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto, Ontario, Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863 1133, Téléc. : +1 416 365 8215*



Autres informations

La responsabilité des autres informations de chacun des fonds incombe à la direction. Les autres informations se composent des 25 principaux titres détenus dans le fonds sous-jacent (non audité) et des faits saillants financiers (non audité) de chacun des fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers de chacun des fonds, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers de chacun des fonds ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chaque fonds conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chacun des fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'un des fonds ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de chacun des fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de chaque fonds, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers de chaque fonds prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers de chaque fonds comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de chacun des fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de chacun des fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers de chaque fonds au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener tout fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers de chaque fonds, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 23 avril 2019

Fonds d'accroissement variable RBC Vie

États de la situation financière			Tableaux des flux de trésorerie			
Aux	31 déc. 2018	31 déc. 2017	Pour les exercices clos les 31 décembre		2018	2017
Actif			Activités d'exploitation			
Trésorerie	-	-	Bénéfice net (perte nette) attribuable aux titulaires de contrat	(2 609 209) \$	1 544 059	\$
Placements dans le fonds sous-jacent à la juste valeur	22 311 247	27 241 887	Ajouter (déduire) pour convertir le bénéfice net à la comptabilité de trésorerie			
Autres actifs			Perte nette (gain net) sur les placements	3 459 383	299 975	
Débiteurs — titulaires de contrat	-	-	Variation des autres actifs	-	-	
Montants à recevoir de la Compagnie d'assurance vie RBC	-	-	Variation des autres passifs	(1 989)	(137)	
Autres	-	-	Achats de placements	(1 714 322)	(2 546 699)	
	22 311 247	27 241 887	Produit de la vente de placements	3 185 579	2 508 994	
Passif			Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	2 319 441	1 806 192	
Dette bancaire	180	-	Activités de financement			
Autres passifs			Distributions aux titulaires de contrat	-	-	
Créditeurs — titulaires de contrat	-	-	Produit de l'émission de parts	1 430 210	1 263 229	
Montants à payer à la Compagnie d'assurance vie RBC	11 429	13 418	Rachat de parts	(3 749 833)	(3 069 421)	
Autres	-	-	Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	(2 319 623)	(1 806 192)	
	11 609	13 418	Augmentation (diminution) de la trésorerie/dette bancaire	(180)	-	
Actif net attribuable aux titulaires de contrat	22 299 638 \$	27 228 469 \$	Trésorerie/dette bancaire à l'ouverture de l'exercice	-	-	
			Trésorerie/dette bancaire à la clôture de l'exercice	(180) \$	- \$	
Actif net attribuable aux titulaires de contrat par part	41,60 \$	46,31 \$				

États du résultat global			Tableaux des flux de trésorerie			
Pour les exercices clos les 31 décembre	2018	2017	Pour les exercices clos les 31 décembre		2018	2017
Revenus			Ventes et rachats de parts			
Distribution du fonds sous-jacent	1 498 435 \$	2 535 282 \$	Parts émises	23 048	28 743	
Perte réalisée à la vente de placements	(1 039 449)	(641 896)	Parts rachetées	74 964	72 167	
Variation du gain (perte) latent sur les placements	(2 419 934)	341 921	Aux			
	(1 960 948)	2 235 307	Placement dans le fonds sous-jacent à la juste valeur			
Charges			Niveau 1	22 311 247 \$	27 241 887 \$	
Frais de gestion	641 599	684 496	Tableau des actifs investis			
Autres frais administratifs	6 662	6 752	Fonds d'actions canadiennes RBC, série O			
	648 261	691 248	Nombre de parts	1 152 018	1 207 434	
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux titulaires de contrat	(2 609 209) \$	1 544 059 \$	Coût	29 290 403 \$	31 285 586 \$	
			Pourcentage détenu dans le fonds sous-jacent	1,1688 %	1,1899 %	
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux titulaires de contrat par part	(4,68) \$	2,54 \$	Juste valeur	22 311 247 \$	27 241 887 \$	
			Juste valeur par part	19,37 \$	22,56 \$	

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat		
Pour les exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Actif net à l'ouverture de l'exercice	27 228 469 \$	27 490 602 \$
Dépôts de primes	1 430 210	1 263 229
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux titulaires de contrat	(2 609 209)	1 544 059
	26 049 471	30 297 890
Retraits	3 749 833	3 069 421
Actif net à la clôture de l'exercice	22 299 638 \$	27 228 469 \$
Nombre de parts en circulation	536 046	587 962

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Fonds d'accroissement variable RBC Vie (suite)

25 principaux titres détenus dans le fonds sous-jacent (non audité)

BANQUE ROYALE DU CANADA, ORDINAIRES	7,0	BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, ORDINAIRES	2,1
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE, ORDINAIRES	5,2	BCE Inc., ORDINAIRES	1,6
LA BANQUE TORONTO-DOMINION, ORDINAIRES	5,0	FINANCIÈRE SUN LIFE INC., ORDINAIRES	1,6
ENBRIDGE INC., ORDINAIRES	4,4	MAGNA INTERNATIONAL INC., ORDINAIRES	1,5
FONDS DE RESSOURCES DE SOCIÉTÉS CANADIENNES À PETITE ET MOYENNE CAPITALISATION RBC, SÉRIE O	3,6	ALIMENTATION COUCHE-TARD INC., CAT. B, DROIT DE VOTE SUBALTERNE	1,4
SUNCOR ÉNERGIE Inc., ORDINAIRES	3,4	UNITEDHEALTH GROUP INC., ORDINAIRES	1,4
CANADIAN NATURAL RESOURCES, ORDINAIRES	2,8	PEMBINA PIPELINE, ORDINAIRES	1,4
TRANSCANADA CORP., ORDINAIRES	2,8	GEORGE WESTON LIMITÉE, ORDINAIRES	1,3
BANQUE DE MONTRÉAL, ORDINAIRES	2,7	THOMSON REUTERS CORP., ORDINAIRES	1,2
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA, ORDINAIRES	2,7	CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE, ORDINAIRES	1,1
NUTRIEN LTD, ORDINAIRES	2,7	LA SOCIÉTÉ CANADIAN TIRE LTÉE, CAT. A, SANS DROIT DE VOTE	1,1
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE MANUVIE, ORDINAIRES	2,6	BROOKFIELD PROPERTY PARTNERS L.P.U.	1,1
BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT, CAT. A, DROIT DE VOTE LIMITÉ	2,4		64,1

Faits saillants financiers (non audité)

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières sur le fonds et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre la performance financière du fonds pour les cinq derniers exercices.

Pour les exercices clos les 31 décembre ³	2018	2017	2016	2015	2014
Valeur liquidative attribuable aux titulaires de contrat	41,60 \$	46,31 \$	43,54 \$	36,71 \$	40,72 \$
Actif net attribuable aux titulaires de contrat (en milliers de dollars)	22 300 \$	27 228 \$	27 491 \$	25 555 \$	30 642 \$
Bénéfice net (perte nette) (en milliers de dollars)	(2 609) \$	1 544 \$	4 537 \$	(2 813) \$	2 646 \$
Dépôts de primes (en milliers de dollars)	1 430 \$	1 263 \$	1 330 \$	1 513 \$	1 884 \$
Retraits (en milliers de dollars)	3 750 \$	3 069 \$	3 931 \$	3 786 \$	4 359 \$
Nombre de parts en circulation	536 046	587 962	631 386	696 206	752 452
Ratio des frais de gestion ¹	2,62 %	2,53 %	2,58 %	2,62 %	2,67 %
Taux de rotation des titres en portefeuille du fonds sous-jacent ²	34,20 %	40,40 %	23,60 %	18,00 %	24,24 %

¹ Le ratio des frais de gestion (« RFG ») est établi d'après le total des frais de la période indiquée, y compris la quote-part des charges d'exploitation du fonds sous-jacent, et est exprimé sous forme d'un pourcentage annualisé de la moyenne quotidienne de l'actif net au cours de la période.

² Le taux de rotation du portefeuille du fonds sous-jacent indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation des titres en portefeuille de 100 % signifie que le gestionnaire a complètement renouvelé son portefeuille au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un fonds au cours d'un exercice donné est élevé, plus les frais de négociation payables par le fonds sont élevés et plus la probabilité est grande que l'investisseur réalise un gain en capital imposable dans l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du fonds.

Fonds d'obligations RBC Vie

États de la situation financière			Tableaux des flux de trésorerie			
Aux	31 déc. 2018	31 déc. 2017	Pour les exercices clos les 31 décembre		2018	2017
Actif			Activités d'exploitation			
Trésorerie	-	-	Bénéfice net (perte nette) attribuable aux titulaires de contrat	(34 911) \$	43 352 \$	
Placements dans le fonds sous-jacent à la juste valeur	2 943 759	3 385 496	Ajouter (déduire) pour convertir le bénéfice net à la comptabilité de trésorerie			
Autres actifs			(Gain net) perte nette sur les placements	64 821	(7 050)	
Débiteurs — titulaires de contrat	-	-	Variation des autres actifs	(38)	-	
Montants à recevoir de la Compagnie d'assurance vie RBC	38	-	Variation des autres passifs	(177)	(104)	
Autres	-	-	Achats de placements	(129 016)	(134 003)	
	2 943 797	3 385 496	Produit de la vente de placements	505 931	400 684	
Passif			Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	406 609	302 879	
Dettes bancaires	63	-	Activités de financement			
Autres passifs			Distributions aux titulaires de contrat	-	-	
Créditeurs — titulaires de contrat	-	-	Produit de l'émission de parts	229 545	217 919	
Montants à payer à la Compagnie d'assurance vie RBC	1 218	1 397	Rachat de parts	(636 217)	(520 798)	
Autres	-	-	Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	(406 672)	(302 879)	
	1 281	1 397	Augmentation (diminution) de la trésorerie/dette bancaire	(63)	-	
Actif net attribuable aux titulaires de contrat	2 942 516 \$	3 384 099 \$	Trésorerie/dette bancaire à l'ouverture de l'exercice	-	-	
			Trésorerie/dette bancaire à la clôture de l'exercice	(63) \$	- \$	
Actif net attribuable aux titulaires de contrat par part	33,56 \$	34,03 \$				

États du résultat global			Pour les exercices clos les 31 décembre		
	2018	2017	2018	2017	
Revenus			Ventes et rachats de parts		
Distribution du fonds sous-jacent	97 837 \$	113 083 \$	Parts émises	4 206	6 360
Gain réalisé à la vente de placements	44 347	43 382	Parts rachetées	15 958	13 060
Variation du gain (perte) latent sur les placements	(109 168)	(36 332)	Aux		
	33 016	120 133	Placement dans le fonds sous-jacent à la juste valeur		
Charges			Niveau 1	2 943 759 \$	3 385 496 \$
Frais de gestion	66 287	75 138	Tableau des actifs investis		
Autres frais administratifs	1 640	1 643	Fonds d'obligations RBC, série O		
	67 927	76 781	Nombre de parts	437 649	493 584
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux titulaires de contrat	(34 911) \$	43 352 \$	Coût	2 748 437 \$	3 089 739 \$
			Pourcentage détenu dans le fonds sous-jacent	0,0148 %	0,0182 %
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux titulaires de contrat par part	(0,38) \$	0,42 \$	Juste valeur	2 943 759 \$	3 385 496 \$
			Juste valeur par part	6,73 \$	6,86 \$

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat		
Pour les exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Actif net à l'ouverture de l'exercice	3 384 099 \$	3 643 626 \$
Dépôts de primes	229 545	217 919
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux titulaires de contrat	(34 911)	43 352
	3 578 733	3 904 897
Retraits	636 217	520 798
Actif net à la clôture de l'exercice	2 942 516 \$	3 384 099 \$
Nombre de parts en circulation	87 678	99 430

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Fonds d'obligations RBC Vie (suite)

25 principaux titres détenus dans le fonds sous-jacent (non audité)

PROVINCE D'ONTARIO, 3,450 %, 2 JUIN 2045	2,7	PROVINCE D'ONTARIO, 2,850 %, 2 JUIN 2023	1,5
PROVINCE D'ONTARIO, 3,500 %, 2 JUIN 2043	2,2	PROVINCE D'ONTARIO, 2,900 %, 2 JUIN 2028	1,4
PROVINCE D'ONTARIO, 2,600 %, 2 JUIN 2027	2,1	PROVINCE DE QUÉBEC, 2,750 %, 1 ^{ER} SEPT. 2028	1,4
PROVINCE D'ONTARIO, 2,600 %, 2 JUIN 2025	2,1	PROVINCE D'ONTARIO, 3,500 %, 2 JUIN 2024	1,3
PROVINCE D'ONTARIO, 2,900 %, 2 DÉC. 2046	2,1	PROVINCE DE QUÉBEC, 2,750 %, 1 ^{ER} SEPT. 2027	1,2
FONDS EN DEVICES DES MARCHÉS ÉMERGENTS RBC, SÉRIE O	1,8	PROVINCE DE QUÉBEC, 3,000 %, 1 ^{ER} SEPT. 2023	1,2
PROVINCE D'ONTARIO, 4,600 %, 2 JUIN 2039	1,8	FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS DE MARCHÉS ÉMERGENTS BLUEBAY, SÉRIE O	1,1
GOUVERNEMENT DU CANADA, 2,750 %, 1 ^{ER} DÉC. 2048	1,7	GOUVERNEMENT DU CANADA, 1,000 %, 1 ^{ER} JUIN 2027	1,1
PROVINCE D'ONTARIO, 2,400 %, 2 JUIN 2026	1,6	PROVINCE DE QUÉBEC, 3,750 %, 1 ^{ER} SEPT. 2024	1,0
PROVINCE D'ONTARIO, 4,650 %, 2 JUIN 2041	1,6	PROVINCE DE QUÉBEC, 5,000 %, 1 ^{ER} DÉC. 2041	0,9
GOUVERNEMENT DU CANADA, 2,000 %, 1 ^{ER} JUIN 2028	1,5	PROVINCE D'ONTARIO, 4,700 %, 2 JUIN 2037	0,9
PROVINCE D'ONTARIO, 4,000 %, 2 JUIN 2021	1,5	PROVINCE DE QUÉBEC, 2,750 %, 1 ^{ER} SEPT. 2025	0,9
GOUVERNEMENT DU CANADA, 1,500 %, 1 ^{ER} JUIN 2026	1,5	% total des 25 principaux titres	38,1

Faits saillants financiers (non audité)

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières sur le fonds et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre la performance financière du fonds pour les cinq derniers exercices.

Pour les exercices clos les 31 décembre ³	2018	2017	2016	2015	2014
Valeur liquidative attribuable aux titulaires de contrat	33,56 \$	34,03 \$	34,33 \$	33,97 \$	33,47 \$
Actif net attribuable aux titulaires de contrat (en milliers de dollars)	2 943 \$	3 384 \$	3 644 \$	3 817 \$	4 108 \$
Bénéfice net (perte nette) (en milliers de dollars)	(35) \$	43 \$	47 \$	68 \$	270 \$
Dépôts de primes (en milliers de dollars)	230 \$	218 \$	209 \$	231 \$	275 \$
Retraits (en milliers de dollars)	636 \$	521 \$	429 \$	591 \$	551 \$
Nombre de parts en circulation	87 678	99 430	106 130	112 352	122 742
Ratio des frais de gestion ¹	2,15 %	2,19 %	2,24 %	2,19 %	2,18 %
Taux de rotation des titres en portefeuille du fonds sous-jacent ²	19,40 %	22,20 %	22,50 %	22,38 %	35,76 %

¹ Le ratio des frais de gestion (« RFG ») est établi d'après le total des frais de la période indiquée, y compris la quote-part des charges d'exploitation du fonds sous-jacent, et est exprimé sous forme d'un pourcentage annualisé de la moyenne quotidienne de l'actif net au cours de la période.

² Le taux de rotation du portefeuille du fonds sous-jacent indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation des titres en portefeuille de 100 % signifie que le gestionnaire a complètement renouvelé son portefeuille au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un fonds au cours d'un exercice donné est élevé, plus les frais de négociation payables par le fonds sont élevés et plus la probabilité est grande que l'investisseur réalise un gain en capital imposable dans l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du fonds.

Fonds équilibré RBC Vie

États de la situation financière		
Aux	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Actif		
Trésorerie	-	-
Placements dans le fonds sous-jacent à la juste valeur	10 353 937	11 893 237
Autres actifs		
Débiteurs — titulaires de contrat	-	-
Montants à recevoir de la Compagnie d'assurance vie RBC	-	-
Autres	-	-
	10 353 937	11 893 237
Passif		
Dettes bancaires	108	-
Autres passifs		
Créditeurs — titulaires de contrat	-	-
Montants à payer à la Compagnie d'assurance vie RBC	5 233	5 907
Autres	-	-
	5 341	5 907
Actif net attribuable aux titulaires de contrat	10 348 596 \$	11 887 330 \$
Actif net attribuable aux titulaires de contrat par part	41,55 \$	43,62 \$

États du résultat global		
Pour les exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Revenus		
Distribution du fonds sous-jacent	535 687 \$	630 537 \$
Gain réalisé à la vente de placements	214 453	155 576
Variation du gain (perte) latent sur les placements	(1 042 271)	266 485
	(292 131)	1 052 598
Charges		
Frais de gestion	290 185	302 358
Autres frais administratifs	3 830	3 781
	294 015	306 139
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux titulaires de contrat	(586 146) \$	746 459 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux titulaires de contrat par part	(2,25) \$	2,66 \$

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat		
Pour les exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Actif net à l'ouverture de l'exercice	11 887 330 \$	11 739 991 \$
Dépôts de primes	569 830	597 870
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux titulaires de contrat	(586 146)	746 459
	11 871 014	13 084 320
Retraits	1 522 418	1 196 990
Actif net à la clôture de l'exercice	10 348 596 \$	11 887 330 \$
Nombre de parts en circulation	249 092	272 495

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Tableaux des flux de trésorerie		
Pour les exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux titulaires de contrat	(586 146) \$	746 459 \$
Ajouter (déduire) pour convertir le bénéfice net à la comptabilité de trésorerie		
(Gain net) perte nette sur les placements	827 818	(422 061)
Variation des autres actifs	-	-
Variation des autres passifs	(675)	74
Achats de placements	(641 503)	(652 587)
Produit de la vente de placements	1 352 986	927 235
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	952 480	599 120
Activités de financement		
Distributions aux titulaires de contrat	-	-
Produit de l'émission de parts	569 830	597 870
Rachat de parts	(1 522 418)	(1 196 990)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	(952 588)	(599 120)
Augmentation (diminution) de la trésorerie/dette bancaire	(108)	-
Trésorerie/dette bancaire à l'ouverture de l'exercice	-	-
Trésorerie/dette bancaire à la clôture de l'exercice	(108) \$	- \$

Pour les exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Ventes et rachats de parts		
Parts émises	12 541	14 212
Parts rachetées	35 943	29 949

Aux	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Placement dans le fonds sous-jacent à la juste valeur		
Niveau 1	10 353 937 \$	11 893 237 \$

Tableau des actifs investis		
Fonds équilibré RBC, série O	704 196	747 720
Nombre de parts		
Coût	9 676 782 \$	10 209 447 \$
Pourcentage détenu dans le fonds sous-jacent	0,1907 %	0,1890 %
Juste valeur	10 353 937 \$	11 893 237 \$
Juste valeur par part	14,70 \$	15,91 \$

Fonds équilibré RBC Vie (suite)

25 principaux titres détenus dans le fonds sous-jacent (non audité)

FONDS D' ACTIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS RBC, SÉRIE O	3,6	GOUVERNEMENT DU CANADA, 0,500, 1 ^{ER} MARS 2022	1,0
BANQUE ROYALE DU CANADA, ORDINAIRES	2,4	BANQUE DE MONTRÉAL, ORDINAIRES	1,0
LA BANQUE TORONTO-DOMINION, ORDINAIRES	2,1	PROVINCE D'ONTARIO, 4,700, 2 JUIN 2037	1,0
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE, ORDINAIRES	1,7	BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT, CAT. A, DROIT DE VOTE LIMITÉ	1,0
ENBRIDGE Inc., ORDINAIRES	1,4	PROVINCE D'ONTARIO, 2,850, 2 JUIN 2023	1,0
GOUVERNEMENT DU CANADA, 0,750, 1 ^{ER} SEPT. 2021	1,3	PROVINCE D'ONTARIO, 3,150, 2 JUIN 2022	0,9
GOUVERNEMENT DU CANADA, 2,750, 1 ^{ER} DÉC. 2048	1,3	PROVINCE DE QUÉBEC, 3,000, 1 ^{ER} SEPT. 2023	0,9
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA, ORDINAIRES	1,2	PROVINCE D'ONTARIO, 2,600, 2 JUIN 2027	0,9
PROVINCE D'ONTARIO, 4,650, 2 JUIN 2041	1,2	PROVINCE D'ONTARIO, 2,600, 2 JUIN 2025	0,9
SUNCOR ÉNERGIE Inc., ORDINAIRES	1,2	PROVINCE D'ONTARIO, 3,450, 2 JUIN 2045	0,8
PROVINCE D'ONTARIO, 4,600, 2 JUIN 2039	1,1	FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION, 2,650, 15 MARS 2022	0,8
FONDS DE RESSOURCES DE SOCIÉTÉS CANADIENNES À PETITE ET MOYENNE CAPITALISATION RBC, SÉRIE C	1,0	CANADIAN NATURAL RESOURCES, ORDINAIRES	0,8
HYDRO-QUÉBEC, 6,500, 15 FÉVR. 2035	1,0	% total des 25 principaux titres	31,5

Faits saillants financiers (non audité)

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières sur le fonds et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre la performance financière du fonds pour les cinq derniers exercices.

Pour les exercices clos les 31 décembre³

	2018	2017	2016	2015	2014
Valeur liquidative attribuable aux titulaires de contrat	41,55 \$	43,62 \$	40,73 \$	38,49 \$	38,41 \$
Actif net attribuable aux titulaires de contrat (en milliers de dollars)	10 349 \$	11 887 \$	11 740 \$	12 208 \$	13 025 \$
Bénéfice net (perte nette) (en milliers de dollars)	(586) \$	746 \$	741 \$	56 \$	1 065 \$
Dépôts de primes (en milliers de dollars)	570 \$	598 \$	638 \$	684 \$	809 \$
Retraits (en milliers de dollars)	1 522 \$	1 197 \$	1 847 \$	1 558 \$	1 798 \$
Nombre de parts en circulation	249 092	272 495	288 232	317 139	339 136
Ratio des frais de gestion ¹	2,64 %	2,59 %	2,63 %	2,66 %	2,61 %
Taux de rotation des titres en portefeuille du fonds sous-jacent ²	28,40 %	29,14 %	21,70 %	42,78 %	60,51 %

¹ Le ratio des frais de gestion (« RFG ») est établi d'après le total des frais de la période indiquée, y compris la quote-part des charges d'exploitation du fonds sous-jacent, et est exprimé sous forme d'un pourcentage annualisé de la moyenne quotidienne de l'actif net au cours de la période.

² Le taux de rotation du portefeuille du fonds sous-jacent indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation des titres en portefeuille de 100 % signifie que le gestionnaire a complètement renouvelé son portefeuille au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un fonds au cours d'un exercice donné est élevé, plus les frais de négociation payables par le fonds sont élevés et plus la probabilité est grande que l'investisseur réalise un gain en capital imposable dans l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du fonds.

1. LES FONDS

Les Fonds de la Compagnie d'assurance vie RBC sont des fonds distincts, constitués à l'origine par une société remplacée, Westbury Compagnie d'Assurance-Vie, et ne sont plus commercialisés par la Compagnie d'assurance vie RBC, une partie liée.

Fonds d'accroissement variable RBC Vie (« Fonds d'accroissement variable ») créé le 15 décembre 1989

Fonds d'obligations RBC Vie (« Fonds d'obligations ») créé le 1^{er} mai 1991

Fonds équilibré RBC Vie (« Fonds équilibré ») créé le 1^{er} mai 1991

Dans les présents états financiers, les fonds sont collectivement appelés « les fonds », et individuellement appelés « le fonds ». Les fonds investissent dans des fonds communs de placement gérés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (« RBC GMA »), une partie liée. La Compagnie d'assurance vie RBC, une partie liée, est le gestionnaire des fonds (le « gestionnaire ») et la seule émettrice des contrats d'assurance variables individuels en vertu desquels les placements sont effectués dans chaque fonds, et elle est garante des dispositions garanties dans ces contrats. Les fonds investissent dans des fonds communs de placement sous-jacents gérés par RBC GMA, une filiale en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada (« RBC »). La Compagnie d'assurance vie RBC et RBC GMA sont des filiales en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada (« RBC »). Le siège social du gestionnaire est situé au 6880 Financial Dr., Mississauga (Ontario) L5N 7Y5, Canada. Les fonds investissent dans des parts de fonds communs sous-jacents gérés par RBC GMA.

Les actifs de chaque fonds sont détenus par la Compagnie d'assurance vie RBC et sont distincts des autres actifs de la Compagnie d'assurance vie RBC. Les fonds ne sont pas des entités juridiques distinctes; en revanche, ils sont des entités publiantes distinctes. La publication de ces états financiers a été autorisée par le gestionnaire le 17 avril 2019.

2. EXERCICE

L'information figurant dans ces états financiers et dans les notes annexes est en date des 31 décembre 2018 et 2017.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et de présentation des fonds.

Les principales méthodes comptables utilisées dans la préparation des états financiers sont résumées ci-dessous.

a) Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1^{er} janvier 2018, les fonds ont adopté de manière rétrospective et sans retraitement IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). La nouvelle norme exige que les actifs financiers soient comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat net (« JVRN ») ou par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »), selon le modèle économique adopté par le fonds pour la gestion des actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

Les fonds gèrent leurs placements dans des actifs financiers dans le but de générer des flux de trésorerie à la fois par la vente des actifs et par les revenus qu'ils génèrent. Les gestionnaires de portefeuille prennent leurs décisions en fonction de la juste valeur des actifs et gèrent ces derniers afin de réaliser la juste valeur.

Après la transition à IFRS 9, les actifs et les passifs financiers du fonds auparavant désignés à la JVRN conformément à IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 ») sont toujours classés à la JVRN selon IFRS 9. L'adoption d'IFRS 9 n'a eu aucune incidence sur les critères d'évaluation des actifs et des passifs financiers.

b) Classement et évaluation des actifs et des passifs financiers et des dérivés

Chaque Fonds classe son portefeuille de placements selon le modèle économique pour la gestion du portefeuille et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Le portefeuille d'actifs et de passifs financiers est géré et la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance du fonds qui sont constitués uniquement de capital et d'intérêt ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ou à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des Fonds. Par conséquent, tous les placements sont évalués à la JVRN. Les actifs et passifs dérivés sont aussi évalués à la JVRN. Les obligations des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables représentent des passifs financiers et sont évaluées au montant de rachat, ce qui équivaut approximativement à la juste valeur à la date de clôture. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Les gains et pertes réalisés à la vente de placements et la variation des gains et pertes latents sur placements sont calculés selon la méthode du premier entré, premier sorti.

c) Comptabilisation des revenus

Les distributions provenant des placements sont inscrites lorsqu'elles sont déclarées par les fonds communs de placement sous-jacents. Le poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents » des états du résultat global comprend les distributions de revenu et les distributions de gain en capital versées par les fonds sous-jacents.

d) Actif net attribuable aux titulaires de contrat par part

L'actif net attribuable aux titulaires de contrat par part est calculé en divisant l'actif net correspondant à une série de parts en date d'un jour ouvrable donné par le nombre total de parts en circulation de la série concernée à la date en question.

e) Bénéfice net (perte nette) attribuable aux titulaires de contrat par part

Le bénéfice net attribuable aux titulaires de contrat par part figurant dans les états du résultat global représente l'augmentation ou la diminution de l'actif net liée aux activités d'exploitation attribuable à la série au cours de l'exercice, divisée par le nombre moyen de parts en circulation à la clôture de l'exercice.

f) Utilisation d'estimations

Ces états financiers, dressés conformément aux IFRS, comprennent des estimations et des hypothèses posées par la direction qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif, du passif, des revenus et des charges. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

g) Impôt sur le résultat

En vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), les fonds sont réputés être des fiducies non testamentaires et sont réputés avoir attribué la totalité de leurs revenus aux titulaires de contrat. De la même manière, les gains ou les pertes en capital nets des fonds sont réputés être ceux des titulaires de contrat. Par conséquent, les fonds ne sont pas assujettis à l'impôt sur leur bénéfice net, y compris les gains en capital nets réalisés pour l'exercice.

Un fonds peut choisir de réaliser des gains (pertes) en capital pour l'année d'imposition, pour maximiser la distribution des gains (pertes) en capital entre les titulaires de contrat qui demandent le rachat de leurs parts et ceux qui veulent continuer à les détenir.

h) Entités structurées non consolidées

Les fonds peuvent investir dans d'autres fonds et fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par le gestionnaire ou l'une de ses sociétés liées (les « fonds parrainés ») et peuvent aussi investir dans d'autres fonds et d'autres FNB gérés par des entités non liées (les « fonds non parrainés ») (collectivement, les « fonds sous-jacents »). Les fonds sous-jacents sont considérés comme des entités structurées non consolidées, car leurs décisions ne sont pas influencées par les droits de vote ou tout autre droit similaire que détiennent les fonds. Les placements dans les fonds sous-jacents sont assujettis aux modalités énoncées dans le document de placement du fonds sous-jacent en question et sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes quant à la valeur future de ces fonds. Les fonds sous-jacents ont recours à diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs respectifs, qui consistent généralement à réaliser une croissance du capital à long terme ou à générer un revenu régulier au moyen de placements dans des titres et dans d'autres fonds conformes à leurs stratégies. Ils financent leurs activités en émettant des parts rachetables au gré du porteur qui donnent à ce dernier le droit à une part proportionnelle de la valeur liquidative des fonds sous-jacents concernés. Les Fonds ne consolident pas leurs placements dans des fonds sous-jacents, mais les comptabilisent à la juste valeur. Conformément à IFRS 10 *États financiers consolidés*, le gestionnaire a déterminé que les fonds sont des entités d'investissement, puisqu'ils répondent aux critères suivants : i) obtenir des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs afin de leur fournir des services de gestion de placements; ii) s'engager à investir ces fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values de capital, de revenus de placement ou les deux; iii) évaluer la performance de la quasi-totalité des placements sur la base de la juste valeur. Par conséquent, la juste valeur des placements dans les Fonds sous-jacents est présentée dans l'inventaire du portefeuille et inscrite au poste « Placements, à la juste valeur » des états de la situation financière. La variation de la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est inscrite au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements » des états du résultat global.

i) Actifs courants et passifs courants

Les états de la situation financière des fonds sont généralement présentés par ordre de liquidité.

4. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les fonds peuvent être exposés à différents risques financiers. Les risques financiers auxquels chacun des fonds est exposé se limitent à son portefeuille de placement. Le tableau des actifs investis de chaque fonds, contenu dans les informations supplémentaires qui sont présentées avec les états financiers, contient le détail des parts détenues par chaque fonds aux 31 décembre 2018 et 2017 et regroupe les fonds communs de placement sous-jacents selon leur nature. Les fonds ne gèrent pas leurs fonds communs de placement sous-jacents et, par conséquent, le détail des informations à fournir quantitatives et qualitatives relatives au risque des fonds communs de placement sous-jacents, exigées selon IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, n'est pas présenté. Pour de plus amples renseignements sur les risques découlant des instruments financiers du fonds commun de placement sous-jacent et sur la sensibilité aux variations de prix, veuillez vous reporter aux états financiers des fonds communs de placement sous-jacents qui ont été déposés sur SEDAR.

Chacune des pratiques portant sur la gestion du risque du fonds comprend la surveillance de la conformité avec les lignes directrices en matière de placement. Le gestionnaire des fonds gère les effets possibles de ces risques financiers sur le rendement des fonds en faisant appel à des conseillers en portefeuille professionnels d'expérience qui surveillent régulièrement les positions des fonds et les événements sur les marchés, et diversifient les portefeuilles de placement en tenant compte des contraintes imposées par les lignes directrices en matière de placement.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est la possibilité qu'un emprunteur, ou le cocontractant aux termes d'un contrat sur instruments dérivés, d'une mise en pension ou d'une prise en pension de titres, ne veuille pas ou ne puisse pas rembourser le prêt ou remplir ses obligations, ou qu'il ne le fasse pas à temps. Des agences de notation spécialisées notent les sociétés et les gouvernements qui empruntent des fonds ainsi que les titres de créance émis par ces sociétés ou gouvernements. Les titres de créance émis par des sociétés ou des gouvernements de pays émergents présentent souvent un risque de crédit accru (notation plus faible), tandis que les titres de créance émis par des sociétés établies ou des gouvernements de pays développés présentent généralement un risque de crédit moindre (notation plus élevée). Une révision à la baisse de la notation d'un émetteur ou d'autres événements défavorables à son égard peuvent réduire la juste valeur d'un titre. Les instruments de créance assortis d'une faible notation ou sans notation offrent généralement un meilleur rendement que les instruments de créance dont la notation est plus élevée, mais comportent un potentiel de perte importante. Les fonds qui investissent dans des sociétés ou des marchés qui présentent un plus grand risque de crédit sont souvent plus volatils à court terme. Par contre, ils peuvent offrir de meilleures possibilités de rendement à long terme. Il y a risque de crédit lorsqu'un fonds commun de placement sous-jacent investit dans des titres à revenu fixe. Le risque de crédit est considéré comme un élément du processus décisionnel relatif aux placements.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017, les fonds communs de placement sous-jacents n'ont acheté et vendu des placements que par l'intermédiaire de courtiers qui sont des contreparties approuvées par RBC, ce qui réduit le risque de défaillance lors du règlement.

b) Risque de change

La plupart des fonds communs de placement sous-jacents sont évalués en dollars canadiens; toutefois, les fonds communs de placement sous-jacents qui achètent des titres étrangers peuvent être tenus de payer ces titres en devise et de recevoir une contrepartie en devise au moment de la vente. Par conséquent, les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises auront une incidence sur la valeur des titres étrangers. Par exemple, si le dollar canadien s'apprécie par rapport à une devise (comme le dollar américain ou l'euro), la valeur en dollars canadiens d'un placement libellé dans cette devise peut diminuer. Cette baisse peut réduire, ou même annuler, le rendement procuré par un titre étranger. En revanche, un fonds peut également tirer parti des fluctuations des taux de change. Le risque de change peut également accroître la volatilité des placements étrangers par rapport aux placements canadiens. Certains fonds communs de placement sous-jacents peuvent couvrir (se protéger contre) le risque de fluctuation des taux de change auquel sont soumis les actifs sous-jacents du fonds.

c) Risque de taux d'intérêt

Si un fonds investit principalement dans des obligations et d'autres titres à revenu fixe, sa valeur subira principalement l'incidence des fluctuations du niveau général des taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt diminuent, la valeur des parts du fonds aura tendance à augmenter. Si les taux d'intérêt augmentent, la valeur des parts du fonds aura tendance à diminuer. L'incidence des taux d'intérêt à court terme sur la valeur d'un fonds pourrait différer de celle des taux d'intérêt à long terme. Si un fonds investit principalement dans des obligations et dans d'autres titres à revenu fixe ayant une durée à l'échéance plus longue, sa valeur subira principalement l'incidence des fluctuations du niveau général des taux d'intérêt à long terme. Si un fonds investit principalement dans des obligations et dans d'autres titres à revenu fixe ayant une durée à l'échéance plus courte, sa valeur subira principalement l'incidence des fluctuations du niveau général des taux d'intérêt à court terme. Les investisseurs qui veulent tirer un revenu à court terme de leurs placements doivent savoir que le niveau du revenu d'intérêts pouvant être tiré d'un fonds du marché monétaire varie selon les fluctuations des taux d'intérêt à court terme.

Il y a risque de taux d'intérêt lorsque le fonds commun de placement sous-jacent investit dans des instruments financiers portant intérêt tels que des obligations. Le fonds commun de placement sous-jacent est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue en raison de la variation des niveaux de taux d'intérêt en vigueur sur le marché. En général, le prix des obligations à taux fixe diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent, et augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent.

d) Risque de liquidité

La liquidité désigne la rapidité et la facilité avec laquelle un actif peut être vendu et converti en espèces. La plupart des titres détenus par un fonds commun de placement sous-jacent peuvent être vendus facilement et à un juste prix. Lorsque les marchés sont extrêmement volatils, comme c'est le cas dans les périodes de fluctuations soudaines des taux d'intérêt, certains titres peuvent devenir moins liquides, c'est-à-dire qu'ils se vendent moins rapidement ou moins aisément. Certains titres peuvent être illiquides en raison de restrictions juridiques, de la nature du placement ou de certaines caractéristiques comme les cautionnements. Le manque d'acheteurs intéressés par un titre ou un marché donné explique aussi qu'un titre soit illiquide. La difficulté à vendre des titres peut donner lieu à une perte ou à un rendement réduit pour un fonds.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, l'actif des fonds se composait de parts de fonds communs de placement sous-jacents qui peuvent être rachetées par l'émetteur, sur demande, à une date d'évaluation donnée. La date d'évaluation correspond à chaque jour ouvrable de la bourse principale où une valeur des actifs du fonds visé est disponible. La Bourse de Toronto est actuellement la bourse principale utilisée aux fins d'établissement des dates d'évaluation.

e) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque de variation de la valeur des placements en raison des fluctuations de la conjoncture du marché. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, notamment les développements économiques, les fluctuations des taux d'intérêt, les changements politiques et les événements catastrophiques. Aux 31 décembre 2018 et 2017, les fonds étaient exposés au risque de marché auquel sont soumis les fonds communs de placement sous-jacents.

f) Le tableau qui suit présente le profil de risque de tous les fonds sous-jacents au 31 décembre 2018 :

Nom du fonds	Nom du fonds commun de placement sous-jacent	Juste valeur	Risques liés au fonds commun de placement sous-jacent (*)	Nombre de fonds	Incidence sur l'actif net d'une augmentation ou diminution de 5 %
Fonds d'accroissement variable RBC Vie	Fonds d'actions canadiennes RBC	22 311 247 \$	O, L	1	1 115 562 \$
Fonds d'obligations RBC Vie	Fonds d'obligations RBC	2 943 759	I, CR	1	147 188
Fonds équilibré RBC Vie	Fonds équilibré RBC	10 353 937	O, C, I, CR, L	1	517 697

(*) O = Autre risque de prix, I = Risque de taux d'intérêt, C = Risque de change, L = Risque le liquidité et CR = Risque de crédit

Le tableau qui suit présente le profil de risque de tous les fonds sous-jacents au 31 décembre 2017 :

Nom du fonds	Nom du fonds commun de placement sous-jacent	Juste valeur	Risques liés au fonds commun de placement sous-jacent (*)	Nombre de fonds	Incidence sur l'actif net d'une augmentation ou diminution de 5 %
Fonds d'accroissement variable RBC Vie	Fonds d'actions canadiennes RBC	27 241 887 \$	O, L	1	1 362 094 \$
Fonds d'obligations RBC Vie	Fonds d'obligations RBC	3 385 496	I, CR	1	169 275
Fonds équilibré RBC Vie	Fonds équilibré RBC	11 893 237	O, C, I, CR, L	1	594 662

(*) O = Autre risque de prix, I = Risque de taux d'intérêt, C = Risque de change, L = Risque le liquidité et CR = Risque de crédit

5. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Les fonds ont une structure de « fonds de fonds » permettant d'investir dans des fonds communs de placement sous-jacents gérés exclusivement par RBC GMA. Dans le cadre du processus de sélection de fonds communs de placement sous-jacents pour les fonds, la gamme actuelle des fonds communs de placement est examinée au moins une fois par an par la Compagnie d'assurance vie RBC afin de relever d'éventuelles lacunes sur le plan des produits qui découlent de l'évolution des besoins du marché et des partenaires de distribution.

Les critères d'évaluation peuvent comprendre des mesures du rendement aussi bien qualitatives que quantitatives et doivent satisfaire aux normes internes de gestion du risque.

Les activités de surveillance continue qu'effectue la direction des fonds tout au long de l'année comprennent le suivi des changements touchant l'organisation ou les fonds annoncés par les gestionnaires des fonds communs de placement sous-jacents, des nouvelles qui peuvent avoir des répercussions sur la stabilité organisationnelle ou le rendement des fonds, ou encore l'analyse du taux de rendement des fonds pour s'assurer qu'il cadre avec celui du fonds commun de placement sous-jacent ou de l'indice de référence du fonds.

Dans le cadre du processus de contrôle préalable continu, les gestionnaires des fonds communs de placement sous-jacents doivent vérifier que les fonds ont respecté les politiques de placement des fonds et que les fonds communs de placement sous-jacents sont gérés conformément à leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds communs de placement sous-jacents s'exposent à certains risques qui peuvent survenir principalement lorsque la valeur des placements subit l'incidence des variations des économies nationale et mondiale, notamment sur le plan des taux d'intérêt, des taux de change, des marchés financiers et des événements relatifs à certaines entreprises. Le gestionnaire des fonds communs de placement sous-jacents a élaboré des politiques et des procédures afin de gérer les risques particuliers des fonds. La Compagnie d'assurance vie RBC examine régulièrement les portefeuilles des fonds pour s'assurer que la composition de l'actif et la pondération actuelles continuent à satisfaire aux besoins actuels et futurs des fonds.

6. GESTION DU CAPITAL

Les fonds ne sont soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur. Les fluctuations pertinentes du capital sont présentées dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat. Pour gérer les risques, le gestionnaire des fonds suit également les directives internes, en plus de maintenir une structure de gouvernance pour superviser les activités de placement de chaque fonds et surveiller la conformité avec les stratégies de placement des fonds, les directives internes ainsi que les règlements sur les valeurs mobilières.

7. FRAIS DE GESTION ET AUTRES FRAIS D'ADMINISTRATION

En contrepartie de ses services de gestion et de ses conseils de placement, la Compagnie d'assurance vie RBC, une partie liée, a droit à des frais de gestion. Le montant maximal des frais de gestion, hors taxe de vente harmonisée (« TVH »), est calculé en fonction des pourcentages annuels suivants, imputés chaque semaine aux valeurs liquidatives respectives des fonds.

Fonds d'accroissement variable	Jusqu'à 2,275 %
Fonds d'obligations	Jusqu'à 1,900 %
Fonds équilibré	Jusqu'à 2,275 %

Les frais de garde, les honoraires d'audit, les intérêts et les frais bancaires sont payables par les fonds. Les frais de gestion et autres frais d'administration imputés aux fonds sont assujettis à la taxe sur les produits et services (« TPS ») et à la taxe de vente harmonisée (« TVH »). Selon les règles et les directives publiées par le ministère des Finances, le taux de TPS/TVH effectif tiendra compte des taux de taxation en vigueur dans les provinces ou territoires de résidence des titulaires de contrat des fonds. Comme chaque fonds comptera des titulaires de contrat dans plus d'une province ou d'un territoire, le taux combiné correspondra à une moyenne pondérée établie en fonction du taux de taxation en vigueur dans chaque province ou territoire et de la valeur de l'actif des titulaires de contrat. Par conséquent, il est probable que le taux combiné soit différent pour chaque fonds.

8. AUTRES CHARGES ABSORBÉES PAR LE GESTIONNAIRE

Chaque fonds est responsable du paiement des frais et des honoraires ayant trait à son exploitation. Ces frais et honoraires, qui sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, comprennent les frais de garde, les frais de gestion, les frais juridiques, les honoraires d'audit, les frais d'exploitation et d'administration, les frais bancaires, les intérêts, les frais de courtage sur les opérations sur valeurs et tous les impôts indirects. Comme les fonds investissent seulement dans les parts des fonds communs de placement sous-jacents, ils n'ont pas à payer de coûts de transactions liés à l'achat, à la vente ou au rachat de parts.

Outre les frais de gestion, les fonds assument tous les frais d'exploitation et d'administration, y compris les frais juridiques et les honoraires d'audit.

9. VENTES ET RACHATS DE PARTS

Les parts des fonds sont rachetables au gré du porteur conformément aux dispositions énoncées dans les contrats d'assurance. Elles sont émises ou rachetées sur une base hebdomadaire à la valeur liquidative par part, établie immédiatement après réception de l'ordre d'achat ou de rachat par la Compagnie d'assurance vie RBC.

Les parts des fonds sont classées dans les passifs financiers selon IAS 32 puisque les fonds ont l'obligation contractuelle de les racheter ou de les rembourser en contrepartie de trésorerie ou pour d'autres actifs financiers.

10. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Les placements comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière des fonds sont classés selon l'importance de la part de jugement que nécessite l'interprétation des données utilisées aux fins de l'évaluation de la juste valeur. Les niveaux hiérarchiques, définis conformément à IFRS 13, sont directement liés au degré de subjectivité associé aux données utilisées aux fins de l'évaluation de la juste valeur de ces placements et sont décrits comme suit :

Niveau 1 – Les prix cotés sur des marchés actifs pour des placements identiques peuvent être obtenus à la date de présentation de l'information. Les prix cotés de ces placements ne sont pas rajustés, et ce, même dans le cas où une position importante ou une vente pourrait avoir une certaine incidence sur le prix coté.

Niveau 2 – Les données relatives aux prix sont fondées sur d'autres données que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont directement ou indirectement observables à la date de présentation de l'information, et la juste valeur est établie au moyen de modèles ou d'autres méthodes d'évaluation.

Niveau 3 – Les données relatives aux prix ne sont pas observables pour le placement en question, et il se peut que l'activité sur le marché pour le placement en question soit minime, voire inexistante. Les données qui servent à déterminer la juste valeur nécessitent dans une large mesure un jugement ou une estimation de la part de la direction.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, les placements effectués par les fonds dans les fonds communs de placement sous-jacents étaient classés dans le niveau 1.

11. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017, des frais de gestion ont été payés à la Compagnie d'assurance vie RBC, comme il a été décrit à la note 7, et ceux-ci ont été présentés séparément dans les états du résultat global de chaque fonds. Aux 31 décembre 2018 et 2017, les frais de gestion payables à la Compagnie d'assurance vie RBC sont présentés séparément dans les états de la situation financière de chaque fonds.

Le gestionnaire peut absorber certains frais liés aux fonds ou y renoncer. Le gestionnaire peut mettre fin à la renonciation en tout temps, conformément à sa notice explicative. Sont inclus au poste « Montants à recevoir de la Compagnie d'assurance vie RBC » des états de la situation financière les soldes des frais absorbés par le gestionnaire.

Les fonds ont versé des frais d'administration à RBC Services aux investisseurs pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017, les fonds n'ont payé aucuns frais à RBC GMA.